

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché notifié le 5 juillet 2022 à l'entreprise SOTRAVEST SAS pour le marché de travaux « Renforcement des accotements de la voirie communautaire n°2 », montant initial du marché : **196 881,50 € H.T.**

Vu l'avenant n°1 ayant pour objet de préciser la formule de révision prévue par le cahier des clauses administratives particulières. Le présent avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché.

DÉCIDE

D'approuver **l'avenant n°1** précisant la formule de révision prévue par le cahier des clauses administratives particulières et n'ayant aucune incidence financière sur le marché.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 7 février 2023

Le Président,
Patrice HILT

